Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 18 Ramadan 1446
18 Mars 2025

N° 32

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **580**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **580**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **584**
Homologation de résolutions **584**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **584**
Avis aux créanciers..... **589**
Convocations
Sociétés anonymes **591**
Sociétés à responsabilité limitée **597**
Divers
Avis au public..... **597**
Rectificatifs **598**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

MAWDY SERVICES

Société anonyme

Capital social : 1.000.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Tamayouz - 4ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0341597P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/6/2024 (enregistré à la Recette des finances Charguia Tunis le 26/6/2024 sous le Qn°M086627 En°24706624)

- L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de AFRIQUE ASSISTANCE. La nouvelle dénomination est MAWDY SERVICES

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 7/3/2025 sous l'Identifiant Unique n°0341597P et dossier n°202519020.

2025400757SANB2

Augmentation de capital social

TUNISIA HOTEL PROPERTIES (THP .SA)

Capital social : 195 742 950 Dinars

Rue du Lac d'Annecy - Immeuble Adonis - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

MF : 0898281L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 Mars 2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau de Tunis, le 5 Mars 2025, sous le n° 25500853, Quittance n°2049, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 11 Mars 2025 sous le numéro n°AC01332025. Il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire de Neuf Millions six cent quarante neuf mille trois cent soixante dix Dinars (9 649 370) Dinars pour le porter de cent quatre vingt quinze Millions sept cent quarante deux Mille neuf cent cinquante Dinars (195 742 950) Dinars, à deux cent cinq millions trois cent quatre vingt douze Mille trois cent vingt (205 392320) Dinars et ce par la création de neuf cent soixante quatre Mille neuf cent trente sept (964 937) actions nouvelles en numéraire, de dix (10) Dinars chacune, à émettre à 14 Dinars l'action, soit avec une prime d'émission de Quatre (4) Dinars par action à libérer en totalité à la souscription. Les fonds provenant des souscriptions seront versés au compte indisponible n°08003000513201243325 ouvert à l'agence BIAT 51. Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la date de parution de cette notice au Jort.

L'article 7 des statuts est modifié comme suit :

- Article 7 nouveau «Le capital social est fixé à la somme de deux cents cinq Millions trois cent quatre vingt douze Mille trois cents vingt Dinars (205 392 320) Dinars divisé en vingt Millions cinq cent trente neuf Mille deux cent trente deux (20 539 232) actions nominative de 10 Dinars chacune.

2025400768SANB2

Nomination d'un Administrateur Délégué

Société Réseau Ferroviaire Rapide de Tunis «TRANSFER»

S.A au capital de 10.000.000 dinars

MF : 1012896 Z/A/M/000

RC : B2451512007

Adresse : Immeuble Yamama, rue du Lac Huron, 1053 les Berges du Lac, Tunis, Tunisie

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27 février 2025, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac - Tunis le 28 février 2025 sous le n°25701790, quittance n°M026357, le conseil d'administration a décidé la nomination de Monsieur Nizar Ben Mohamed comme administrateur délégué de la société et le doter de tous les pouvoirs de gestion conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales ainsi que les lois et dispositions relatives à la gestion des entreprises publiques.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 04 mars 2025 sous le n°202517894.

2025400789SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/12/2023 enregistré à la recette des finances de Menzel Bouzelfa en date du 3/12/2024, N° de quittance M041211 n° d'enregistrement 24201828, Mr Abdelmoetez Chikh a vendu à Mr Rayen Khalladi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente Fruits secs, dans le local sis à l'avenue Habib Bourguiba n°30 Menzel Bouzelfa.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/3/2025.

2025R00633FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis, le 5/3/2025 quittance n°M014161 enregistrement n°25200632 la Sté "Electro Mako" SARL, IU n°1515132E vend et cède à la Sté "Nabli Group Victory" SARL, IU n°0552817E la totalité du fonds de commerce sis au n°5 rue Mustapha Mbarek Tunis avec tous ses éléments matériels et immatériels. Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T

auprès de l'acheteur à son adresse sise au lot n°99 Z.I Mghira 2 - Fouchana - 2082. Le présent avis a été publié au Journal Echourouk le 14/3/2025.

2025R00634FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue Arbi Zarrouk Béja, le 5/3/2025 quittance n°M018879 enregistrement n°25201848 la Sté "Electro Mako" SARL, IU n°1515132E vend et cède à la STE «Nabli Group Victory» SARL, IU n°0552817E la totalité du fonds de commerce sis à Rue Asad Ibno Al - Fourat Béja et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol avec tous ses éléments matériels et Immatériels. Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T auprès de l'acheteur à son adresse sise au lot n°99 Z.I Mghira 2 - Fouchana - 2082. Le présent avis a été publié au Journal Echourouk le 12/3/2025.

2025R00635FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé le 26/02/2025, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 11 mars 2025 sous le n°25201360, monsieur Mohamed Saleh Ben Jamel Eddine Khsherem a vendu à monsieur Ejdidi Ben Ibrahim Ben Mohamed el Majdoub dont le domicile est à rue Mohamed Ben Arbia Bir Challouf Nabeul, la totalité du fonds de commerce enregistré sous le numéro 098642 au RNE, sis à l'avenue Habib Bourguiba à Nabeul ayant pour activité "Fast-food" "Pizzeria" et «sandwitch» connue par restaurant "Hamhama".

Les oppositions seront reçues entre les mains de la rédactrice du contrat Maître Lilia Cheour Avocate, son bureau à l'Avenue Habib Thameur, complexe Nabeul centre, premier étage dans les délais légaux.

2025R00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'une lettre manuscrite signée le 17 janvier 2025 et enregistrée à la recette des finances de Boulebaba Mrabet Gabès le 13 février 2025, selon le récépissé n° M012967, numéro d'enregistrement 25201456. Jamila Ben Al-Houssin Al-Dahhak, titulaire de la carte nationale d'identité n°05829603, a vendu à Khaireddine Ben Al Mokhtar Al-Guedri, titulaire de la carte nationale d'identité n°13254471, tous les actifs commerciaux du café MIO MONDO situé à la rue Al-Sadek. Lassoued Chatt Al-Salam, Gabès.

Il a été convenu entre le vendeur et l'acheteur de sécuriser le prix auprès du vendeur à son adresse située à Rue Al-Sadek Lassoued, Chatt Al-Salam, Gabès, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition des personnes ayant ce droit, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 16 février 2025.

2025R00644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 22/11/2024 enregistré à la recette des finances de Yasminette en date du 16/12/2024, N° de quittance M064126, n° d'enregistrement 24205505, Mrs Mohamed Azizi et Nour Elhouda Ben Smad a vendu à Mrs Riadh Ben Hanbali et Daghbouja Ben Hanbali et Mounira Ben Mohamed Hambali, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café 1ère catégorie, dans le local sis à la Route Mourneg Km7 Rue Monji Slim Yasminette Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/02/2025.

2025R00646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra le 4 Mars 2025 quittance n°M017228 enregistrement n°25200724, Mr Mohamed Aymen Ben Ali Ben Mohamed Elmatri CIN 07108963 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au Klm 14 zaouiyat rue AL ONS 2034 Ezzahra Ben Arous à Mr Elyes Ben El Mouldi Ben el Jilani el Charfi CIN n°00247965. Toute opposition doit être signifiée chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent au J.O.R.T.

La date de parution, de cette présente annonce au journal le Temps le 13/3/2025.

2025R00658FCCC2

Achat d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 12/02/2025 et enregistré à la recette des finances La Goulette le 24/02/2025 quittance n°25557 enregistrement n°25201751, Mme Aya Inouble, fille de Abdallah ben Ibrahim, a acheté de Mme Safaa Chaabén, fille de Habib Ben Mohamed, et Mme Najla Al-Bejawi, fille de Kamel Ben Béchir Ben Al-Arbi, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au R.D.C. N°14 avenue d'environnement, cité les jardins El-Aouina, destiné pour une agence immobilière

Les oppositions doivent être déposées adressées à Maître Houda Ben Jeddou, n°5, rue Taher Ben Ammar Al Manar 2, dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 5 mars 2025.

2025R00660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 4/11/2024 et enregistré à la recette des finances Mater le 3/02/2025, quittance n°M010337, enregistrement n°25200358, Mme Najwa bent Massoud ben Bahri Al-Massaoudi a vendu à Mr. Hichem ben Habib Benhamida, le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, destiné pour la vente de prêt à porter sis au magasin n°01 situé dans le quartier commercial de Mater.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 mars 2025.

2025R00662FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 17/02/2025 et enregistré à la recette des finances de Sidi Boris, le 21/02/2025, quittance n°M001970, enregistrement n°25200064, Mr. Maher ben Abderazzek ben Boujmaa Warflli a vendu à Mlle Rafika bent Abdelaziz ben Mohamed Amroussi le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux sis à la rue Ibn Khaldoun, Hay Al Hayt Sidi Boris Siliana destiné pour la vente des produits alimentaires.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 mars 2025.

2025R00663FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 03/03/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 6/3/2025 sous le numéro M020679 Tarek ben Mohamed ben Ahmed Baldi titulaire d'une CIN n°00736696 a cédé à Gamra bent Farhat ben Omar Hourchani titulaire d'une CIN n°09981065, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels exploiter au local Avenue Environnement Kélibia consistant en tout commerce.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté du Céder à son utilité Gamra Hourchani au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk el le Quotidien du 13/3/2025.

2025R00665FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASS.P du 27/2/2025, enregistré à la recette des finances de La Marsa, le 28/2/2025, sous le n° de quittance 32394 numéro d'enregistrement 25201470, Mr Maher Fazii titulaire de la carte d'identité nationale n°07827953 délivrée le 14/10/2021 a cédé la totalité du fonds de commerce conçu comme café et non enregistré au registre de commerce, sis à la rue Charles de Gaule n°52 Bhar Azrak la Marsa, à Mr Mohammed Ali Ben Omor titulaire de la carte d'identité nationale n°05436713 délivrée le 5/4/2014.

Les oppositions sont recevables auprès du local de fonds de commerce sis à la rue Charles de Gaule n°52 Bhar Azrak la Marsa 20 jours au plus tard à partir de la parution de la présente au JORT délai de déchéance.

Cet avis est apparu au journal le Quotidien du 9/3/2025.

2025400761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/2/2025 enregistré à la recette des finances - Ariana le 5/3/2025 sous le n°25201417 quittance n°M028048 Mme Fatima BANNOUR épouse Nouredinne Gdoura demeurant rue elmarsa n°13 Borj Loizir Ariana a vendu à Mme Nisrine Sdouka épouse Hédi Zouyedi demeurant à la rue Ajjim n°14 Ariana la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à rue Palestine n°1 Ariana.

Les éventuelles oppositions seront reçues par l'acquéreur dans l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée dans l'adresse du fonds de commerce entre les mains de l'acquéreur.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» le 11/3/2025.

2025400766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 5 janvier 2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis 10 juin 2024 quittance numéro M067668 enregistrement numéro 24202103 ; Madame Olfa bent Moncef Kacem titulaire de la CIN numéro 05798562 a vendu à la société BK SHOPS EPICES société unipersonnelle à responsabilité limitée au nom de responsable légale Madame Olfa bent Moncef Kacem titulaire de la CIN numéro 05798562 ; tout le fonds de commerce s'agissant d'un magasin destiné à la vente des produits alimentaires et épices, situé à rue Ibn Khaldoun Zarzis gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du mercredi le 26-02-2025.

2025400777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 30 janvier 2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 3 février 2025 quittance numéro M019619 enregistrement numéro 25200429 ; Monsieur Salim Ben Mohamed Grab titulaire de la CIN numéro 05747964 a vendu à Monsieur Mouldi Ben Hatab Ben Salah titulaire de la CIN numéro 03548703 ; tout le fonds de commerce s'agissant d'un café de première catégorie appelé "CAFE LE PRINCE", situé à la route de Médenine kilomètre 1,5 Zarzis gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du mercredi le 26-02-2025.

2025400778FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 9 janvier 2025 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 16 janvier 2025 quittance numéro M011444

enregistrement numéro 25200196; Monsieur Mongi Ben Taher Ben Salem titulaire de la CIN numéro 08602563 a vendu à Monsieur Mohamed Ben Taher Ben Salem titulaire de la CIN numéro 05753183 ; tout le fonds de commerce s'agissant d'un garage de réparation et lavages autos inscrit au registre national des entreprises sous numéro 12523312, situé à la rue de port Zarzis gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du mercredi 26-02-2025.

2025400779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 5 janvier 2024 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 31 Mai 2024 quittance numéro M065335; Madame Olfa bent Moncef Kacem titulaire de la CIN numéro 05798562 a vendu à la société BK SHOPS EPICES société unipersonnelle à responsabilité limitée au nom de responsable légal Madame Olfa bent Moncef Kacem titulaire de la CIN numéro 05798562 ; tout le fonds de commerce s'agissant d'un magasin destiné à la vente des produits alimentaires et épices, situé à la rue Ibn Khaldoun Zarzis gouvernorat de Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du mercredi le 26-02-2025.

2025400780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 7 mars 2025, enregistré à la recette des finances El Manar le 10 mars 2025, Mr Ramzi Mimouni, titulaire de matricule fiscal n°000/C/1726973N a vendu à Mme Sarra Ajjaoui la totalité du fonds de commerce aménagé pour l'activité de librairie et vente des journaux, magazines ainsi que tous les produits de papier en détail sis 07 rue Salah Jabla El Omran El Aala 2026 Tunis.

Toutes les oppositions doivent être adressées à monsieur Ramzi Mimouni à son domicile élu sis 154 rue Madrid cité el Andalous Mornag Mannouba dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis est publié aux journaux Al Chourouk et Le Quotidien le 14 Mars 2025.

2025400793FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte de vente sous seing privé conclu le 10/3/2025 et enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 11/3/2025 quittance n°M027688 enregistrement n°25201489, Mr Omar Hasnaoui, a vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, à Mr Naceur Moumni, qui a pour activité vente et achats tous genre de commerce, sis à 461 Avenue Ibn Khaldoun, Ettadhamen Ariana.

Les oppositions doivent être adressées au local du dit fonds et au bureau de l'avocate Khemiri Mounira sis au 2 bis Rue Jrissa Ettadhamen Ariana et dans le délai de 20 jours après la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 13 mars 2025.

2025400798FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à Nabeul le 23/01/2025 et enregistré à la recette des finances dar Chaaben el Fehri le 7/02/2025 sous le numéro 25300420 et reçu numéro M010217 Salma fille de Kamel Bensalem a loué à Mohamad fils de Hasan Jazi demeurant à l'avenue Azmour numéro 1 Dar Chaaben el Fehri Nabeul la totalité du fonds de commerce Exploité à la réparation et la vente des téléphones portables avec tous ses composants matériels et immatériels sis au num 1 rue Azmour Dar Chaaben el Fehri.

Les oppositions doivent être remises au local num 1 rue Azmour Dar Chaaben el Fehri dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12 mars 2025.

2025R00647FCCC3

Gérance libre

Par acte sous seing privé légalisé en date du 13/01/2025 et enregistré à la recette des finances Kabaria le 3/02/2025 sous le numéro n°25300276 quittance n°M010279 Mr Nejib Abid a loué le fonds de commerce qui a pour activité le commerce des épices et salaison au local sis au 07 Rue Ibn Abi Chammaa - Kabaria - Tunis et ce pendant 6 mois à partir de 01/01/2025 jusqu'au 30/6/2025. Toute opposition sera déposée à l'adresse du fonds de commerce ci-haut cité entre les mains du gérant libre Mr Seif Eddine Bougataya dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 11/3/2025.

2025400750FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 01/01/2025, enregistré à la recette des finances Charguia le 7/3/2025, Quittance n°37087, Enregistrement n°25302658, Mr Bilel Ben Fethi Jemi, CIN n°08720013, a loué à la société KHAEIRI BUSINESS société en cours de constitution représentée par son gérant Mr Kairi Ben Hedi Ben Saad, CIN n°13249064, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce exploité en un Salon de Thé, sis au 109 Avenue Louis Braille Cité El Khadhra Tunis.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds de commerce mentionnée ci dessus, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 16/3/2025.

2025400799FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndic

Syndic des copropriétés de la Résidence El Ambara

Cité les Palmeraies, Rue du PAON l'Aouina

Suivant PV daté le 17 décembre 2024, enregistré à la recette des finances la Goulette le 19 décembre 2024 sous n°24710846, quittance n°138869.

Il a été constitué le syndic des copropriétés de la Résidence El Ambara sis à Cité les Palmeraies, Rue du PAON dont des membres du comité du syndic comme suit :

Président : Mr. Ferid Jardak.

Trésorier : Mr. Sami Ouni.

Secrétaire générale : Mlle. Henda El Fekih.

2025R00652APSF1

Constitution du syndic des copropriétaires de la Résidence

BEL AIR, 44 Rue Tadjikistan Ennasr 1 Ariana

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive et élective du 12 Novembre 2024 enregistré le 14 Novembre 2024 à la Recette des Finances Manzah 6 sous le n°24809150 quittance n°143314.

La constitution du syndicat des copropriétaires de la résidence BEL AIR cité Enasr 1 a été approuvée : Le bureau syndical et son président a été constitué et élu et composé comme suit :

1- Monsieur Saidi Haroun CIN n°07910825 : Président

2- Madame Attaoui Maroua CIN n°08936688 : Vice-présidente

3- Monsieur Meddeb Chiheb CIN n°07346835 : Trésorier

4- Madame Hnana Fathia CIN n°00495257 : Membre

5- Madame Blaiech Yosr CIN n°00022206 : Membre

6- Madame Zouari Anissa CIN n°00600493 : Membre

Une copie du dossier juridique a été déposée à la Municipalité d'Ariana, l'autorisation a été accordée le 30/01/2025 sous le N°9820.

2025400755APSF1

Constitution d'un syndic

Selon PV du Syndic des propriétaires de l'immeuble «Astrubal», en date du 22/02/2025 avisé par la municipalité de Tunis le 26 février 2025, et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, sous le numéro 25701067, quittance n°16327 le 11 Mars 2025. Un syndic a été constitué sous le nom de "Syndic de l'immeuble Astrubal" sis au 24 rue Astrubal Lafayette Tunis. Il a été décidé la nomination de :

Mr Farhi Arbi Najar : Président

Mme Najet Smaoui : Trésorière

Mr Adnen Kefi : Secrétaire général

Les objectifs du syndic sont la gestion, l'entretien, la propreté et la sécurité de l'immeuble.

2025400764APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un nouveau bureau directeur

Et de la modification des statuts de l'association

Conformément aux dispositions des statuts de l'Association Avenir Sportif Féminin de La Marsa et suite à la tenue de l'assemblée générale élective le 22 Janvier 2025, puis de l'assemblée générale extraordinaire le 24 février 2025, il a été procédé à la révision des statuts de l'association, ainsi qu'au changement de son adresse désormais située au 13 Rue Cheikh Ahmed Asram, La Marsa Ouest, Tunisie 2076, et à la modification de son nom en "Club Olympique de La Marsa (COM)".

Sous la supervision du nouveau bureau directeur, la répartition des responsabilités est la suivante :

- Madame Najeh Fridhi : Présidente du club

- Monsieur Jamel Mezzi : Vice-président

- Madame Emna Dridi : Secrétaire générale

- Madame Rahma Soussi : Trésorière.

Membres :

- Monsieur Fathi Arous

- Madame Dora Sahnoun.

2025400771APSF2

Renouvellement de Bureau de Syndic

RESIDENCE ERRAOUDHA 1

Rue Mosquée Erraoudha, La Soukra

Suivant PV daté du 26/01/2025 enregistré à la recette des finances Borj louzir le 11/3/2025 sous le numéro 25700735 Quittance n°M026442 déposé à la municipalité de Soukra le 3/02/2025 sur le numéro 518 il a été décidé de renouveler le bureau de syndic de copropriétaire :

Mme Drar Hayet : Présidente

Mr Anis El Issaoui : Trésorier.

Mr Kais Zouali : Secrétaire générale.

2025400772APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene Montplaisir Tunis, MF n°1148045KAP0

Partie saisie : Hamdi Ben Mohamed Romdhane CIN n°07145343 demeurant Résidence Palais Royal appt D.I, Choutrana - Soukra en face Carrefour, son épouse Senda Bent

Mohamed AOUINI, CIN n°07145343 demeurant à l'immeuble 35, 2ème étage Apt B3, Cité Olympique, Tunis.

Descriptif de l'Immeuble : Appartement n° D1.1 d'une superficie est de 116 mètres carrés, objet du TF n° 101696 Ariana, dans la résidence «palais royal» à Chotrana-Soukra Ariana, composé d'une entrée, salon et salle à manger avec un balcon, une cuisine équipée d'un sèche-cheveux à côté d'elle WC, puis un couloir menant à une 2ème entrée qui mène à 1 suite familiale avec placards muraux et une toilette et 1 douche et sur la gauche, 2 chambres, SDB équipée, le sol est en marbre, le plafond couvert de faux gypse.

L'appartement est équipé du chauffage et la climatisation centrale y rattachées les parties indivises et communes avec droit d'usage d'une place de parking portant le numéro 12.

La mise prix quatre cent quatre vingt cinq Mille deux cent quarante huit Dinars 068 millimes (485248,068 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 7/4/2025 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de l'Ariana (chambre des ventes immobilières) situé au Palais de la Justice cité Administrative Ariana.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de l'Ariana ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de la région.

2025R00640VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Saisissant : AMEN BANK SA dont le siège est à Tunis 70 Avenue Mohamed V, R.C : N°B176041996 Tunis domicilié au cabinet de son avocat Maître Nizar Snoussi Avocat à la cour de cassation, au 7 rue Chott Erromene Montplaisir Tunis.

La partie saisie : Sofiane Ben Moncef Barcous, tunisien, CIN 05214394 demeurant au 61 rue Abderrahmen Memmi la Marsa, Tunis.

Désignation de l'immeuble saisi mis en vente :

La totalité de l'immeuble dénommé «Sofiane», objet du titre foncier n°71854 situé à Chotrana 2 Ariana, il consiste en un terrain plat et rectangulaire d'une superficie de 1604 m², a vocation d'habitation, clôturé sur les quatre façades, sur lequel est bâtie une villa moderne, composée d'un rez-de-chaussée suivi d'un bâtiment indépendant concentré au niveau du coin arrière gauche à l'extrémité de la propriété :

La villa moderne : est une résidence moderne divisée en 3 parties préparées de manière moderne et réfléchie, reliées les unes aux autres : une partie jour est située à gauche de l'intérieur et sa surface utilitaire est de 131.29 m², l'extension de la partie jour et sa surface utilitaire est de 40.84 m², et la partie nuit est d'une superficie de 73.02 m².

La maison indépendante : C'est une petite habitation du jardinier et pour stockage le matériel du jardin, elle s'étend sur environ 32.67 m².

Mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble a été estimée à un million quatre cent quatre vingt neuf mille quatre cent quatre vingt trois dinars 750 millimes (1.489.483.750 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieux de la vente : La vente aux enchères publiques aura lieu le lundi 7/4/2025 devant la chambre des criées immobilières du tribunal de 1ère instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble : Tous les jours pendant durant les horaires de travail à Chotrana 2, Ariana.

La participation aux enchères : Toute personne intéressée doit consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention au préalable d'une autorisation du Gouverneur de la région.

2025R00641VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Salah Ayadi

Avocat

Rue Ali Belhwane N°89 Jendouba

Matricule fiscal : 1364156/Y

Partie poursuivante : Les Héritiers du défunt Al Nasser Al Jalasi : sa femme Baya Mechergui, et ses fils Sali bente Al Nasser Al Jalasi, Taher ben Al Nasser Al Jalasi, demeurant à l'avenue de l'Environnement Jendouba.

Partie saisie : Bachir ben Al Nasser Al Jalasi, Demeurant à la rue Abou Nawes Jendauba, Mabrouka bente Al Nasser Al Jalasi Demeurant à cité Nakhil 2 Jendouba, Salouha bente Al Nasser Al Jalasi, Demeurant à cité Nakhil 3 Jendouba. Hinda bente Al Nasser Al Jalasi, demeurant à la rue Abou Nawes Jendouba, Salah ben Al Nasser Al Jalasi, demeurant à Khalij Maleg Douar Jlase Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Salah Ayadi, Avocat, Rue Ali Belhwane n°89 Jendouba.

L'immeuble saisi : la totalité de l'immeuble revenant aux Héritiers du défunt Al Nasser Al Jalasi objet de titre foncier n°1789 Jendouba nommé «aida» sis à la rue Abou Nawes cité Nozha Jendouba, d'une superficie globale 481 m², un terrain contient maison comprend deux étages, entrepôt et bit de mona.

Mise à prix : La mise à prix est fixée (521.404.000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 22-4-2025 à 9h devant l'audience des saisies Immobilières au tribunal de Première instance de Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2025R00645VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises

Immeuble Immatriculé

Cabinet Maître Saloua Sfaxi Baeear

Avocate à la cour de cassation

23 bis rue de Marseille Tunis

Tél/Fax : 71 245 933

M.Fiscal : 704091/J

Le saisissant : Banque Tuniso-libyenne (BTL) société Anonyme en la personne de son représentant légal, son PDG, immatriculée au registre de commerce n°97871996 (anciennement) et actuellement au registre de commerce n°0033272 D son siège social situé à Immeuble BTL Boulevard de la terre - lot AFH E12-Centre Urbain Nord - Tunis.

Le saisi : 1/ Société Hannibal Ascenseur, société à responsabilité limitée en la personne de son représentant légal, immatriculée au registre du commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le n°B02142442015 (anciennement), et actuellement au registre de commerce n°1411982S, son siège social situé au n°3 résidence Elbanafsij 2063 Madina - Jadida Ben Arous (débitrice initiale).

2/ Nawfel Ben Abdejlil Ben Ayed EL Ghozi, CIN n°04143782, demeurant au 03 rue 1001 cité El Izdihar Ben Arous (en tant que garant en nature de débitrice initial)

L'avocat poursuivant : Maître Saloua Sfaxi Baccar avocat à la cour de cassation, sis à 23 bis Rue de Marseille 1001 Tunis. MF : 704091/J

Désignation de l'Immeuble saisi : l'ensemble de 4326 parts indivises (4326/26611parts) objet du titre foncier n°27100 Tunis dénommé "kaaret Ejbali" d'une contenance totale 26611 m² et divisé en 26611 parts, le terrain immatriculé sis à machikhet Soliman, Nabeul, au bord de la route régionale 43 km2, un terrain nue.

Mise à prix : La valeur des parts indivises de l'Immeuble saisi est estimée à neuf cents quarante quatre mille deux cents vingt trois dinars et 042 millimes (944.223.042d) terrain, hors frais engagés pour parvenir à la vente, évaluation réalisée par l'expert désigné, Mme Sameh Elkhmiri conformément à l'ordonnance sur requête délivrée par le président du tribunal de première instance de Nabeul sous numéro 95295 du 28/9/2023.

Date et lieu de l'enchère : le lundi 14 avril 2025 devant la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Grombalia, situé à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia 8030.

Visite de l'immeuble : toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocate poursuivante ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées du Tribunal de première Instance de Grombalia.

Observations : La participation aux enchères n'est possible que par la voie d'un avocat et qu'après consignation du 1/3 de la mise à prix sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

- Les étrangers doivent se munir d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025R00659VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ben Ammar Mohamed

Avocat

Av. Taher Sfar Imm. Elbaraka - Sousse

Tél/Fax : 73211955

L'adjudication aura lieu le Jeudi 10 Avril 2025 à partir de 8 heures 30 à l'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse.

Poursuivante :

Aida Bent Ali Ben Amor Abbassi, employée, domiciliée à M'Saken, domicile élue cabinet Me Ben Ammar Mohamed Av. Taher Sfar imm. Elbaraka Sousse.

Partie saisie :

Mohamed Ben Mohamed Ben Hassen Ghezal, employé, domicilié au N°1 rue 20 Mars M'Saken ouest.

Désignation du bien à vendre :

Immeuble objet de la saisie : la moitié (1/2) indivise du terrain sis à l'Av. du Maghreb Arabe M'Saken, Sousse ayant une superficie d'environ 400 m² sur laquelle sont bâtis une villa d'environ 160 m², une maison traditionnelle d'environ 74 m² et deux locaux commerciaux d'environ 20 m² et 40 m².

Mise à prix : 288.500d, 000.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude Me Ben Ammar Mohamed Avocat, Av. Taher Sfar imm. Elbaraka Sousse et au greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

- Les visites du bien à vendre se font chaque jour aux heures administratives.

- Ne peuvent participer à l'adjudication que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix.

2025S00320VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Salah Lamia

Avocat à la cour de cassation

28, rue Victor Hugo

Partie poursuivante : ZOUHAIER ben Abderrzak ben Mohamed Hadded, titulaire de la C.I.N n°03969588. Domicile élu à l'étude de Maître Ben Salah Lamia bent Msarra avocat à la cour de cassation 28 rue Victor Hugo - 3000 Sfax.

Partie poursuivie : HALIM ben Mohamed Abdallah ben Ameur Charfeddin, titulaire de la C.I.N n°05348334, domicilié à Rue jasmin n°10 sakiet eddeir Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Salah Lamia bent Msarra, avocat à la cour de cassation, 28 rue Victor Hugo. 3000 Sfax.

Immeuble saisi : Appartement dans l'immeuble JULIA (auparavant CHahd) sis à la route Mahdia km 5 rue jasmin n°10 non achevé au 2ème étage limite au sud et nord par un autre appartement, de l'ouest propriété d'autrui de l'Est les escaliers de l'immeuble dont une ouverture avec 142 m² de superficie sans prendre compte des parts communes.

L'appartement se compose d'un salon avec un balcon, un séjour, 2 chambres à coucher, une cuisine, salle de bain et un couloir, sachant qu'a la date de l'expertise une partie du coté sud ouest a été séparée par un mur rendant l'appartement se composant d'une chambre, un salon, une cuisine et une salle de bain et sa superficie devient 95 m² comptant que la partie séparé n'a aucun accès sachant que l'appartement n'est pas liée ni par l'eau ni par l'électricité.

Mise à prix : cent vingt sept mille huit cents dinars (127.800.000).

Jour et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 7/4/2025 à 9h devant la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax.

Les conditions de visite : Toute personne, voulant acheter, a le droit de visiter l'immeuble chaque jour pendant l'horaire du travail sauf les vacances.

La participation aux enchères nécessite la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix avec ministère d'Avocat. Le paiement ne peut être effectué qu'au comptant ou avec un chèque certifié par la banque.

2025X00383VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280 156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Banque tunisienne saoudienne, société anonyme, inscrite au Registre de commerce sous le Num B16641997 son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Kerem ben Mouhamed Taher ben Mouhamed Hashisha CIN 01297938, demeurant au n°05 Cap Vert, Lafayette 1002, Tunisie.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier num: 48767 Ariana, dénommé «Dar Kerem» d'une superficie de 135 m². Il s'agit d'un appartement au premier étage situé à cité Al-Nasr I, résidence Carthage.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 520830 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 14/4/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2025400752VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Nader Ben Naceur NEFLA C.I.N n°08286772 demeurant à l'immeuble Kaâlich, corniche Sousse.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Villa Caniacani» objet du titre foncier n°96989 Sousse, composée d'un appartement n°12 sis au 1er étage de la résidence El Ahmadi, Cité Gabadji Sousse, d'une superficie de 31 m², et 31/846 parts indivises dans le titre foncier 88227 Sousse, l'appartement est composé d'un salon, une cuisine américaine, une chambre, une salle de bain et une véranda.

Mise à prix : après rabais de 40 % est fixée à la somme de cinquante cinq mille huit cents Dinars (55.800DT000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le Jeudi 17 Avril 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Sousse ou au cabinet de l'Avocat poursuivant, sis au n°18 rue Ressas El Menzah I, tél : 71 230 203.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2025400759VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah I, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Taher Ben Ahmed Chaker C.I.N n°01136200 demeurant au n°1, rue 2201 Bouhassina Sousse.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Khézama» objet du titre foncier n°121938 Sousse, composé d'un appartement au 1er étage, d'une superficie de 121 m² avec 230/10000 parts indivises, et la totalité de la propriété dénommée «Al Mahabba» objet du titre foncier n°121939 Sousse, composé d'un appartement au 1er étage d'une superficie de 123 m² avec 234/10000 parts indivises, sis à Sousse ville sur la route touristique El Kantaoui, les deux propriétés intégrées sont composées d'un centre de massage, Hammam et de beauté, lequel est composé d'une réception, un salon de coiffure, une salle de sport, un vestiaire, Hammam, salle de soins de beauté, 5 salles de vestiaires, des salles de bain, 4 salles de massage, un bureau et une cuisine.

La mise à prix des deux propriétés : est fixée à la somme de neuf cent soixante seize mille Dinars (976.000DT000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 17 avril 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Sousse ou au cabinet de l'Avocat poursuivant, sis au n°18 rue Ressas El Menzah I, tél : 71 230 203

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2025400760VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation

Etude Maître Chedly Ben Younes

Avocat à la cour de cassation

4 Avenue des Etats Unis d'Amériques 1002 Tunis - Belvédère

Tél : (71) 797.966

Fax : (71) 792.170

Matricule fiscal : 182960/B/A/P/000

Poursuivant : 1) Mohamed Ali Bakir - 2) Ahmed Bakir ont élu leur lieu de contact au cabinet de leur avocat poursuivant Maître Chedly Ben Younes Avocat à la cour de cassation, 4 Av. des Etats Unis d'Amériques 1002 Tunis - Belvédère.

Contrepartie : Zouai Hadj Yahya, (الزواعي الحاج يحي), demeurant Avenue Beb Mnara n°45 - Tunis - sa seconde adresse Avenue Didouche Mourad n°125 Alger Capitale de la République Tunisienne.

Avocat poursuivant : Maître Chedly Ben Younes Avocat à la cour de cassation, 4 Av. des Etats Unis d'Amériques 1002 Tunis - Belvédère.

Désignation du bien à vendre : l'immeuble objet du titre foncier n°111218 Tunis, dénommé "BAKIR 1" d'une superficie totale de (837 m²) sis à l'avenue Beb Mnara n°45 - Tunis ou son entrée principale, une autre donnant sur la rue Souk El Asr.

Le bien est constitué d'un bâtiment comprenant un RDC - un 1er étage et une annexe sur le toit du 1er étage.

Le rez-de-chaussée : Comprend des entrepôts, un garage et un bain mort connu sous le nom "HAMMEM ETTAMARINE (حمام التمارين)"

Le 1er étage : Est à usage d'habitation - la construction située au-dessus de ce niveau et un bâtiment totalement en ruine.

L'état général du bien est extrêmement dégradé, il est en état d'effondrement imminent.

Le bien est situé dans une zone résidentielle importante, il est délimité au Nord-est : partiellement par la rue Beb Mnara - au Sud-ouest : partiellement par la rue Souk El Asr - des autres cotés : des biens appartenant à des tiers.

Mise à prix : (715.520,000 Dt) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de vente : (Mardi 15 avril 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 à partir de 9 h du matin.

Visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien être muni d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025400762VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : La société financière de recouvrement des créances SOFINREC, SA représentée par son PDG siège social à l'immeuble l'Atrium bureau n°14 rue l'Ile Rhodes, les Berges du Lac II Tunis, R.C : B120262001 Tunis.

La partie saisie : Olfa bent Ezzedine Ben Mohamed Hadded CIN n°02286402 demeurant à la rue Okba Ibn Nafaa appartement 2 - 1er étage Immeuble "mabrouka4" Béja.

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis. MF 81214LAP000

Propriété saisie : C'est l'appartement situé à l'Immeuble "Mabrouka 4" la rue Okba Ibn Nafaa appartement 2 - 1er étage du T.F 30228 Béja sup 73m² sans les parts indivises constitué de 3 chambres à coucher - cuisine toilettes, couloir en bon état.

Mise à prix : Le prix de la propriété saisie est fixé après la réduction de 40% à 122.640.000 D sans les dépenses.

Date et lieu de la vente : 10/4/2025 à partir de 9H du matin au Tribunal de Première Instance de Béja.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025400765VEPA1

Vente aux enchères

Cabinet Maître Fatma Saied

Avocate

Tél : 90.089.088

MF : 1059554/F/P/A/000

A la demande de : Mounir Ben Rabeh, Immeuble Saadi Bloc "CD" Menzah 4 Tunis.

Contre : Emna Bennour, Khaireddine Ben Rabah, Ridha Ben Rabah, Fatma Ben Rabah, Hnia Ben Rabah, Hayet Ben Rabah et Yesser Ben Rabah et Hts Asma Ben Rabah : Emna Bennour, Ali Bennour, Wadiaa, Mohamed Badii, Koutaieb et Syrine Fils Ali Bennour, CIN inconnue pour tous, 79 Route Hôpital Militaire Tunis.

A la diligence de : Maître Fatma Saied Avocate, Immeuble Said, Bloc "CD" n°31 Menzeh 4 Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF n°111570 Tunis sis à la route n°12 Belvédère El Omrane Tunis consistant en un terrain de 439 m² sur lequel est édifiée une construction d'un R.C se compose d'un salon, espace, 2 chambres, balcon de 145 m² et 1er étage se compose d'un espace et 3 chambres et salle de bain, cuisine, salon de 144 m², garage de 25 m², studio 67 m² et jardin de 38 m².

Mise à prix : 1.088.484, D000 après rabaissement de 40 %.

Date et lieu de la vente : Mardi 8/4/2025 devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis à partir de 9h.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025400767VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu du jugement n°21851 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 11/12/2024. Il a été déclaré : - Dissolution du parti contemporain et de progrès. - Compter son argent et le mobiliser par voie légale après soustraction des dettes et dépenses nécessaires pour ceux qui y ont droit. - La nomination de maître Guesmi Lazhar tél 98474150 en tant que liquidateur et sous la supervision du juge superviseur de la liquidation. Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2025R00637VEPA2

Décision judiciaire

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le juge de la répartition des fonds et de l'ordonnancement des créanciers près le tribunal de première instance de Kasserine, objet de l'arrêt préparatoire dans l'affaire n°06 en date du 27 décembre 2024.

Il a été décidé d'ouvrir la procédure de répartition des fonds et de classement les créanciers le 30 avril 2024.

2025R00642VEPA2

Déclaration de faillite

Société Chlorine Derivatives Industry

S.A au capital de 4.150.000 DT

37 Rue Ahmed Tlili 1001 Tunis

RNE : N°1010931A

En vertu de la décision du tribunal de Première instance de Zaghouan rendue le 27 février 2025. Il appert ce qui suit :

- La déclaration de la faillite de la société Chlorine Dérivative Industry et sa cessation de paiement à partir du 20 juin 2020 ;

- Désignation de Mme Nadia Chabouh en tant que juge commissaire;

- Désignation de Mr Souheil Fitouri, sis au 92 rue 8600 la Charguia 1 Tunis 2035, tél : 71 77 12 12, en tant que syndic de faillite;

- Les créanciers sont appelés à enregistrer leurs dettes auprès du syndic de faillite dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de la publication de la présente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025400751VEPA2

Homologation du plan de sauvetage

Société Internet Smart Solutions (Bee) S.A

Au capital de : 5 000 000 D

Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Imm Bacha Center bloc C 1073 Montplaisir Tunis

IU : 151271F

N° d'affiliation à la CNSS : 539659-48

Suivant Jugement rendu par la chambre du règlement judiciaire prés du Tribunal de Première Instance de Tunis daté du 30/01/2025 dans l'affaire n°993, le tribunal a prononcé l'homologation du plan de sauvetage de la société Internet Smart Solutions Bee S.A en son représentant légal, titulaire de l'Identifiant Unique F0557321 et ce par la poursuite de son activité suivant le plan de sauvetage rendu par l'administrateur judiciaire Mme Basma Ben Soltana en date du mois de Juillet 2024 et l'augmentation du capital social de la société de deux millions de dinars avec échelonnement de sa dette envers la société Tunisie Telecom en 42 mensualités suivant des montants et des échéances précisés dans la convention établie à cet effet. Ce programme prévoit aussi l'engagement de la société Smart Internet Solutions à verser une avance de deux millions de dinars au profit de la société Tunisie Télécom et l'engagement de cette dernière à accorder un délai de grâce décroissant de 8 mois à 3 mois relatif aux paiements des factures émises à partir de la date d'entrée en vigueur de la convention et jusqu'au mois de mars 2030.

Le tribunal a chargé Mme Basma Ben Soltana de contrôler l'exécution du plan de sauvetage sous la supervision de monsieur le juge commissaire auprès de ce tribunal Madame Linda Sâyed.

2025400753VEPA2

Distribution des deniers

En vertu de la décision prise par la chambre de distribution des deniers le 26/3/2024 auprès du tribunal de première instance de Sousse 2 dans l'affaire n°146, enroulée par la diligence du Maître Jihed Barouni, à la demande d'Amen Banque, il a été annoncé la distribution du montant du 170.000,000 dinars consigné à la caisse régionale de Sousse selon attestation de dépôt et consignation éditée le 28/02/2024 sous n°2301708 E et le reçu n°M053292 de 5/7/2023 contre Mme Olfa Rekik, titulaire de la CIN n°04773950 et Mr Mohamed Arifi titulaire de la CIN n°00716934 suite à une ordonnance sur requête du président du tribunal de première instance Sousse 2 sous le n°10671 le 30/6/2023 suite à l'adjudication de la propriété nommée «chahed 62» objet du titre foncier 152545 Sousse dans l'affaire n 920/23 du 6/3/2023.

Le présent avis est rédigé conformément à l'article 468 cpcc qui dispose que : «Dans les trente jours dès la publication au journal officiel de la République Tunisienne ou dès la réception d'une lettre recommandée; tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire des titres de créances au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 avec une demande de collocation faite par un avocat dont le domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande doit énoncer les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu». Dans les trente jours de la publication de l'insertion prévue audit article, tout créancier non inscrit qui entend participer à la distribution du prix doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal en se conformant aux dispositions de l'article 468.

2025400754VEPA2

Avis aux créanciers

Jugement rendu en matière de Règlement judiciaire Poursuite de l'activité de la Société D. G. Trading

Siège social : N°6 Rue Fatma Ennachi Menzah 5

I.U : 1022308

Par jugement rendu le 7 février 2025 dans l'affaire 350 le tribunal de première instance de l'Ariana, a décidé ce qui suit :

1. Déclarer la société D. G. Trading en état de cessation de paiement à compter du 13 décembre 2022.

2. Adopter le plan de redressement envisageant la poursuite de l'activité :

I. Rééchelonnement des dettes.

3. Désigner en qualité de commissaire à l'exécution, M. Mohamed Yazid Labidi chargé de :

Suivi de l'exécution du plan de redressement, sous le contrôle du juge commissaire Madame Rowand Manai.

4. Autoriser l'insertion dudit jugement au Registre National des Entreprises et au JORT, aux frais du débiteur, et informer la commission de suivi des entreprises économiques.

2025400770VEPA2

Avis aux créanciers

Avis de règlement amiable

Société MANAJEM S.A

Mat Fiscal : N°1260866Z

Identifiant Unique : N°1260866Z

Siège social : 7, rue 18 Janvier 1952-1001 Tunis

Extrait d'une décision n°13 ordonnant l'ouverture des procédures de règlement amiable rendue en date du 7/3/2025 par le tribunal de première instance de Séliana - dont la teneur suit :

1- L'ouverture des procédures de règlement amiable à la demande de la Société MANAJEM S.A pour une période de trois mois à compter de la décision;

2- La désignation de l'expert Abdelaziz FRIKHA en qualité de conciliateur;

3- La suspension des procédures d'exécution visant à recouvrir une créance ou récupérer des biens immobiliers et mobiliers avant la date d'ouverture des procédures de règlement amiable pendant trois mois à compter de la date de la décision.

Les créanciers de la société MANAJEM SA sont appelés à présenter leurs dettes auprès de l'expert Conciliateur Abdelaziz FRIKHA, élisant domicile au 82, Avenue Habib Bourguiba Bureau n°5 - 2080 -Ariana/Tél 71 715 153 et ce dans un délai de 30 jours de la date de l'insertion du présent avis.

2025400773VEPA2

Société Nouvelle construction Ismail Sarl

Siège social : 53 Rue de SHEM Tunis

Identifiant unique : 0296491X

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 6/02/2025. il a été décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali et Mr Mohamed Haouidhek en tant que mandataires judiciaires de la société sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Bakkar.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis. (Tél : 71 887 788 / 71 887 305 - fax : 71 887 313).

2025400781VEPA2

Société SIG Sarl

Siège social : 53 Rue de SHEM Tunis

Identifiant unique : 1347716L

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 6/02/2025, il a été décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali et Mr Mohamed Haouidhek en tant que mandataires judiciaires de la société sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Bakkar.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71 887 788 / 71 887 305 - fax : 71 887 313).

2025400782VEPA2

Société Cloche d'or Sarl

Siège social : 92 Avenue de La Liberté Tunis

Identifiant unique : 1111573J

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 6/02/2025, il a été décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali et Mr Mohamed Haouidhek en tant que mandataires judiciaires de la société sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Bakkar.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71 887 788 / 71 887 305 - fax : 71 887 313).

2025400783VEPA2

Société North Dept Recovery Sarl

Siège social : Rue 8304 Bab Bhar Tunis

Identifiant unique : 1713244R

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 6/02/2025, il a été décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali et Mr Mohamed Haouidhek en tant que mandataires judiciaires de la société sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Bakkar.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71 887 788 / 71 887 305 - fax : 71 887 313).

2025400784VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices sur les

Propriétés de Mme Dhouha Bent Ennacer Ben Mohamed Mejri

CIN N°00730942

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 6/02/2025, il a été décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali et Mr Mohamed Haouidhek en tant que mandataires judiciaires sur les propriétés de Mme Dhouha Bent Ennacer Ben Mohamed Mejri sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Bakkar.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71 887 788 / 71 887 305 - fax : 71 887313).

2025400785VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices sur les

Propriétés de Mr Ghazi Ben Youssef Ben Taher MIMOUNI

CIN N°07420660

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 6/02/2025, il a été décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali et Mr Mohamed Haouidhek en tant que mandataires judiciaires sur les propriétés de Mr Ghazi Ben Youssef Ben Taher Mimouni sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Bakkar.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis. (Tél : 71 887 788 / 71 887 305 - fax : 71 887 313).

2025400786VEPA2

Décision de la nomination de deux mandataires de justices sur les

Propriétés de Mr Youssef Ben Taher Ben Mahmoud MIMOUNI

CIN N°00509599

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis 01 en date du 6/02/2025, il a été décidé la nomination de Mr Atef Ben Ali et Mr Mohamed Haouidhek en tant que mandataires judiciaires sur les propriétés de Mr Youssef Ben Taher Ben Mahmoud MIMOUNI sous le contrôle du juge commissaire Mme Oumaima Bakkar.

Tout intéressé peut contacter les mandataires judiciaires susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manat 3 Tunis, (Tél : 71 887 788 / 71 887305 - fax : 71 887 313).

2025400787VEPA2

Faillite de la société

«SOCIETE SENWAN TRADING»

Identifiant unique : 1442990N

Siège social : Bureau n°A2-2 2ème étage Immeuble Karay rue Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

En vertu du jugement n°973 rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 28 janvier 2025, le tribunal a statué en première instance sur la constatation de la cessation de paiement de la société «Société Senwan Trading» concernant ses dettes à partir du 9/02/2023. Par conséquent, il a prononcé sa faillite avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent.

Le tribunal a nommé le juge Nesrine Ben Khedim en tant que juge commissaire, ainsi que l'expert M. Chokri El Heni syndic de faillite.

Le syndic de faillite, Maître Chokri El Heni, informe que l'adresse de la société est domiciliée à son bureau sis au n°34, rue Ali Dargouth, 3ème étage, bureau A, 1001 Tunis. Téléphone : 71331411.

Les créanciers doivent soumettre les originaux des pièces justificatives des dettes au bureau du syndic de faillite sis à l'adresse sus indiquée dans un délai de 15 jours à partir du jour de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2025400788VEPA2

Vente de biens meubles et divers articles de bureaux appartenant à la B.F.T

BANQUE FRANCO TUNISIENNE

Banque en liquidation

Rue Aboubaker Achahid Montplaisir le Belvédère 1002 - Tunis

RNE : 0000122K

En vertu de la décision prise par la chambre de conseil près du Tribunal de Première instance de Tunis le 6 mars 2025 et l'ordonnance du juge contrôleur du 11 mars 2025. Mr Salah Feki, liquidateur de la BFT envisage de céder 6 (six) lots de biens meubles et divers articles de bureaux appartenant à la BFT, au siège social de la Banque (Montplaisir Tunis)

Toutes Entités et Personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès du siège social de la BFT, sis à Cité Ennacim, Rue Aboubaker Achahid, Montplaisir le Belvédère - 1002 - Tunis, contre le paiement de la somme non récupérable de 100 dinars à verser au compte de la BFT (en liquidation) tenu à la STB Agence Avenue Kheireddine Pacha Tunis sous le Numéro 10 006 035 188137578893. Les offres sont adressées conformément au cahier des charges par voie postale dans des enveloppes cachetées au nom de Mr le liquidateur de la BFT à l'adresse de la BFT ci haut citée au plus tard le 31 mars 2025.

Les visites des lots cités se feront tous les jours ouvrables avec une prise de Rendez-vous au préalable avec Mr le Liquidateur Tél : (98 440 598).

2025400800VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du Samedi 5 Avril 2025

Société Beaurivage

Société anonyme

Au capital de 2 532.000 DT

Dont le siège social est à l'Hôtel Méditerranée 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0009916C

Messieurs les actionnaires de la Société Beaurivage sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le samedi 5 avril 2025, à l'hôtel Méditerranée Hammamet à 11h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration de l'exercice 2024.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

- Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024.

- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Jetons de présence.

- Pouvoir pour formalités légales.

- Questions diverses.

2025R00636SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société anonyme

Au capital de 189 000 Dinars

Siège social : 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri, Laouina, 2046 Route de la Marsa, Tunis

Identifiant Unique : 0994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

Messieurs les Actionnaires de la Société GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 15 avril 2025 à 11h au siège social d'AMEN SANTE, sis à l'immeuble Emeraude Centre, 1053 Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,

4- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

5- Renouvellement mandat commissaire aux comptes

6- Quitus aux administrateurs,

7- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations, d'administrateurs,

8- Pouvoirs.

2025R00648SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CLINIQUE AMEN GAFSA S.A.

Société anonyme

Au capital de 6. 690.510 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 0640944D

RC : B198751998

CNSS : 113601-14

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique El Amen Gafsa S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 18 avril 2025 à 11 h à l'établissement de la Clinique sis à route Tozeur, Km 6, Gafsa, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Nomination ou renouvellement ou approbation des administrateurs,

- Nomination ou renouvellement de mandat de commissaire aux comptes,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Pouvoirs.

2025R00649SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Polyclinique Cardiologique de Bizerte S.A

Société anonyme

Au capital de 4. 176.956 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1282501 Q

RC : B0115832013

CNSS : 324624-62

Messieurs les Actionnaires de la Société Polyclinique Cardiologique De Bizerte S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu mardi 15 avril 2025 à 15h au siège de la société Amen Santé sis à l'Immeuble Emeraude Center, les jardins du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

- Renouvellement mandat commissaire aux comptes,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Pouvoirs.

2025R00650SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A.

Société anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS : 311896-41

Messieurs les Actionnaires de la Société HOPITAL PRIVE EL AMEN S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 15 avril 2025 à 9H au siège social de la société Amen Santé, sis à l'immeuble Emeraude Center, 1053 Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,

4- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

5- Renouvellement mandat commissaire aux comptes

6- Quitus aux administrateurs,

7- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

8- Pouvoirs.

2025R00651SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Société CLINIQUE LA MARSA S.A

Société anonyme

Au capital de 3.503.000 dinars

Siège social : 15 avenue de la République, 2078 La Marsa - Tunis

Identifiant Unique : 0082736N

RC : B144751996

CNSS : 00142371-72

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique La Marsa S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 14 avril 2025 à 11h au siège social de La Société AMEN SANTE sis l'immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025,

6- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

7- Pouvoirs.

2025R00653SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Polyclinique Cardiologique De Nabeul S.A

Société anonyme

Au capital de 8.518.650 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant Unique : 1236886N

RC : B3141752012

CNSS : 553499-17

Messieurs les Actionnaires de la Société Polyclinique Cardiologique De Nabeul S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 16 avril 2025 à 16h à l'établissement de la Clinique sis au Boulevard Hédi Nouira, lotissement Hermitage, Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025,

- Pouvoirs.

2025R00654SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CLINIQUE NORD-OUEST DE BEJA S.A

Société anonyme

Au capital de 3.789.480 dinars tunisiens

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique Nord-Ouest de Béja S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le lundi 14 avril 2025 à 9h au siège de la société Amen Santé sis à l'Immeuble Emeraude Center, les jardins Du Lac, Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, et des Etats Financiers clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs.

- Pouvoirs.

2025R00655SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie (Groupe STB)

S.A au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux Et Entrepôt Réel de Tunisie sont invités

à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi 8 avril 2025 à 10 heures au siège de la société sis au 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4. Affectation du résultat net de l'exercice 2024

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6. Fixation du montant des jetons de présence de l'année 2024 à allouer aux membres du conseil d'administration.

7. Ratification de la cooptation d'un administrateur.

8. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2025R00656SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS «DBS» S.A

Société anonyme

Au capital de 10 469 362,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle Ben Arous 2013

Identifiant Unique : 0000500R

Les actionnaires de la Société Derbigum Building Soluttions DBS S.A, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le 12 avril 2025 à 10 heures au siège de la direction générale sis à la rue de la physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

1- Approbation de l'autorisation faite par le Conseil d'Administration au Président Directeur Général de contracter un crédit de gestion auprès de la BIAT d'une valeur de quatorze millions sept cent vingt cinq mille dinars.

2- Pouvoir en vue de formalités légales.

Les documents prévus par· la réglementation en vigueur, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2025R00664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

MT Elloumi

SA au capital de 30.000.000 DT

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494 R

Messieurs les Actionnaires de la Société MT Elloumi sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le vendredi 11 avril 2025 à 9 heures, à son siège social sis au 40, rue du 18 janvier 1952, 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2024.

- Rapport de gestion du groupe durant l'exercice 2024.

- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

- Quitus aux administrateurs.

- Approbation des opérations et des conventions réglementées.

- Renouvellement de mandat d'Administrateur.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

2025R00672SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE LAIT & DERIVES

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique - Z.I Ben Arous 2013 (chez S.G.BI.A)

Identifiant Unique : 0881172W

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait & Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 8 avril 2025 à 9 H au siège social de la SFBT, sis au 5, boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord - (1082) Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024.

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

5. Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2024.

7. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

8. Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs à donner.

Une copie des statuts de la société, des états financiers clos 2024, du rapport du conseil d'administration et du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2025R00696SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed Béji Caid Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0002063A

Matricule CNSS : 35623-24

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Notre Dame de Tunis sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le 8 avril 2025 à 11 h 30 mm au siège social de la société, 5, Boulevard El Béji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice.

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers.

5. Affectation des résultats.

6. Ratification de la cooptation de Monsieur Moez M'NASRI en qualité d'Administrateur.

7. Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes.

8. Quitus pour l'exercice au Président Directeur Général et aux Administrateurs.

9. Questions diverses.

10. Pouvoirs à donner.

Les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N°5, 1082 Tunis.

2025R00699SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SA - Société en liquidation

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble Amen Bank Tour C, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Identifiant Unique : N°447344B

Matricule Fiscal : 0447344B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT - Société en liquidation - sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 avril 2025 à 10H à son siège social sis à l'Immeuble Amen Bank Tour C, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du liquidateur relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et présentation des comptes arrêtés à la même date;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation s'il y a lieu, du rapport du liquidateur et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Quitus au liquidateur pour l'exercice 2024 ;

5. Renouvellement du mandat du Liquidateur;

6. Avancement des opérations de liquidation ;

7. Pouvoirs pour formalités.

2025400763SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIS CENTER S.A

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : 4, Rue de Grèce 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0033245A

CNSS : 220915-46

Messieurs les actionnaires de la Société Tunis Center S.A sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 15 avril 2025 à 10h du matin au siège de la société, 4 rue de Grèce - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectation du résultat de l'année 2024.

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

7- Fixation des jetons de présence pour l'année 2025.

8- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2025400769SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

S.A au capital social de 21.000.000 DT

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis Belvédère

R.C : Tunis - B15 7371996

MF : 6094A/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Industries Chimiques du Fluor, tenu le 27 Février 2025, a décidé d'inviter les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 17 avril 2025, à 9 heures 30 mn, à l'Hôtel SHERATON TUNIS.

Cette Assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'A.G.O relatif à l'exercice 2024.

- Présentation des Etats Financiers au 31/12/2024

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes - Exercice 2024.

- Approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers de l'exercice 2024.

- Quitus aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

- Affectation des résultats.

- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration, des primes aux membres du comité permanent d'audit à la commission des marchés et au Président du conseil d'administration.

- Approbation de la composition du conseil d'administration pour les exercices (2025-2026-2027)

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social, 06, Rue Amine El Abbassi - 1002 Tunis Belvédère, au moins 5 jours avant la date fixée de la tenue de l'assemblée générale.

Le modèle des pouvoirs peut être retiré au siège de la société.

Les documents de l'Assemblée générale seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2025400790SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De Jeudi 10 Avril 2025

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10 041 680 DT divisé en 1 004 168 actions de nominal 10 DT

Matricule fiscal : 433789 FAM 000

Identifiant unique RNE : 0433789 F

Siège social : 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 Les Berges du Lac 2 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont Invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 10 avril 2025 à 15H 30, au siège de la société sise aux Berges du Lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du Capital de la BVMT et modification de l'article 7 y afférent;

2- Modification des articles 2, 3, 4, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 22, 23bis, 24, 29 et 32 des statuts de la société et ajout d'un article 30 bis nouveau;

3- Délégation de pouvoirs.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis.

2025400791SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De Jeudi 10 Avril 2025

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Société anonyme

Au capital de 10 041 680 DT divisé en 1 004 168 actions de nominal 10 DT

Matricule fiscal : 433789 FAM 000

Identifiant unique RNE : 0433789 F

Siège social : 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 Les Berges du Lac 2 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 avril 2025 à 14H 30, au siège de la société sise aux Berges du lac et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et sur les opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation des résultats;

6. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, sis 34 Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac 1053 les Berges du Lac 2 Tunis.

2025400792SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARAB TUNISIAN INVEST SICAF

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

SA au capital de 5.775.000 DT

RNE : 0492806R

CNSS : N°223295-1

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Invest SICAF sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 8 avril 2025 à 9h à l'hôtel Radisson Blu, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

2. Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024

3. Approbation des Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2024

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion courant l'exercice 2024

6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024

7. Renouvellement ou nomination des membres du conseil d'administration

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour formalités.

2025400796SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société OASIS

SA au capital de 250.000 dinars

Siège social : zone touristique Aghir Djerba

Identifiant unique : 0495940K

Les Actionnaires de la société OASIS SA sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 avril 2025 à onze heures trente (11h30) au siège de la société OASIS SA sis à la zone touristique Aghir Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

2- Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices : 2025 2026 et 2027.

3- Décision de la réunion du conseil d'Administration à l'issue de la présente Assemblée en vue de la nomination du Président de conseil et du Président Directeur Général de la société.

2025400797SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société d'Investissement à Capital Risque du Groupe STB "STB SICAR"

S.A au capital de 19.495.000 dinars

Identifiant unique : 0615063H

N° affiliation CNSS : 225463-35

Siège social : Imm IMTIEZ - A24 Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Risque du Groupe STB «STB SICAR» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire le 10 avril 2025 à 9 heures au siège social de la Société Tunisienne de Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024, et du rapport spécial sur les opérations prévues par l'article 200 et suivants du CSC.

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024.

8- Fixation du montant de l'indemnité des membres du comité d'audit et risques pour l'exercice 2024.

9- Fixation du montant de l'indemnité des membres du comité d'investissement pour l'exercice 2024.

10- Pouvoirs en vue des formalités.

2025400801SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOGEPHARM

S.A.R.L au capital social de 100.000DT

Adresse : 15, rue de Cuir Z.I sidi Rezig Mégrine, Tunisie

Identifiant unique : 1843998C

M.M les actionnaires de la société «SOGEPHARM» sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 14 avril 2025 à 11h au siège de la société sis 15, rue du Cuir Z.I Sidi Rezig, 2033, Mégrine, Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Rectification de l'adresse du siège social de la société SOGEPHARM au niveau des statuts de la société.

2- Modification de l'article 4 des statuts de la société

3- Mise à jour du capital social de la société SOGEPHARM suite au rachat des actions de Mme Hasna Lamouchi par Mr Montassar Ayoub

4- Modification des articles 6 et 7 des statuts de la société.

2025R00639SRLB3

Convocation à l'assemblée générale du 15 avril 2025

ZN FACTORY

S.A.R.L au capital de 10.000 dinars

9 Rue de L'Energie Charguia I

Matricule fiscal : 1800913 VAM000

Les associés de la société ZN FACTORY, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 avril 2025 au siège social sis au 9 rue de l'énergie Charguia 1 à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats

2/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats

3/ Salaire du gérant.

2025400774SRLB3

Convocation à l'assemblée générale du 15 avril 2025

ZN RESTAURANTS

S.A.R.L au capital de 5.000 dinars

23 Rue des Narcisses La Marsa

Matricule fiscal : 1801081 HAM000

Les associés de la société ZN RESTAURANT, sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 avril 2025 au siège social sis au 23 RUE DES NARCISSES LA MARSA à 10 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et affectation des résultats

2/ Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats

3/ Salaire du gérant.

2025400775SRLB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Mohamed ben Salah Kchok titulaire de la CIN numéro 00541427 déclare la perte de son acte de propriété numéro 07/114427 objet du titre foncier numéro 29851 Bizerte sise à la cité corniche Bizerte.

Une attestation de perte a été délivrée sous le numéro 143 par le chef de poste de police de Ain Mariem le 02/5/2023.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du samedi 8 mars 2025.

2025400795DIVD2

Rectificatifs

Rectification de la convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

SOCIETE PROCLEAN SA

Société anonyme

Au capital social de 2817150 dinars

Siège social : ZI Boutoffeha, 9000 Béja

Identifiant Unique : 1239837R

Annonce N°2025R00374SANB3 parue au JORT n°21 en date du 19/02/2025 page 375

Correction : daté le 18/3/2025 au lieu du 11/3/2025.

2025R00678RECZ9

Rectification de la convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE PROCLEAN SA

Société anonyme

Au capital social de 2817150 dinars

Siège social : ZI Boutoffeha, 9000 Béja

Identifiant Unique : 1239837R

Annonce n°2025ROO373SANB3 parue au JORT n°21 en date du 19/02/2025 page 375

Correction : daté le 18/3/2025 au lieu du 11/3/2025.

2025R00679RECZ9

Rectificatif

Annonce numéro 2025400533VEPA2 parue au JORT numéro 24 du 26/2/2025 page 432.

Lire : 1239481H

Au lieu de : 123948H

Le reste sans changement.

2025400758RECZ9